



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 04 MARS 2025
CONVOCAISON EN DATE DU 26 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 17/02/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, M. BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme. STIEVENARD Karine, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Programmation 2025- Demande de maintien de la demande 2024 en 2025 pour les travaux de restructuration et d'extension des écoles maternelle et élémentaire Marcel Cachin

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la Commune est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Vu la circulaire préfectorale en date du 16 Décembre 2024 précisant les conditions de dépôt des dossiers de demande de subvention au titre de la DSIL 2025,

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 05 Mars 2024 approuvant le dossier de demande de subvention dans la cadre de la DSIL 2024 et autorisant Monsieur le Maire à solliciter cette subvention à hauteur de 30% pour les travaux de restructuration et d'extension des écoles maternelle et élémentaire Marcel Cachin,

Vu le courrier en date du 30 Mai 2024 informant la Commune que l'opération n'a pas été retenue au titre de la DSIL 2024,

Considérant que la circulaire préfectorale permet de maintenir en 2025 une demande de subvention qui n'a pas été retenue en 2024, si les travaux ne sont pas achevés au 31 Décembre 2024,
Considérant que cette opération, démarrée en Novembre 2024, n'a pas été modifiée depuis la demande 2024 toutefois le plan de financement ayant changé compte tenu de l'appel d'offres travaux notifié en Juillet 2024, il convient de le mettre à jour,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est de 2.564.396,71€ HT, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 27%,

Vu le dossier de demande de subvention proposé par les services,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le dossier de demande de subvention et le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention spécifique au titre de la D.S.I.L 2025 à hauteur de 27% de la dépense subventionnable en € HT.

ADOpte le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention et **PRECISE** que le financement de l'opération est inscrit au budget depuis 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT



La Secrétaire de séance,

STIEVENARD Karine.

Stievenard

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250304-17_02_2025-DE

Date d'affichage : 10/03/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

